**Financement de « Rewriting »**

La MESHS soutient la relecture par des professionnels natifs, de vos productions scientifiques écrites dans une autre langue que le français, pour soutenir la valorisation de vos résultats à un niveau international.

Le « rewriting » permet de vous assurer que le texte traduit est d'un niveau d'écriture scientifique de grande qualité avant sa soumission pour publication dans une revue sélective.

L’auteur du texte doit être membre permanent de l’un des laboratoires affiliés à la MESHS et être titulaire en poste dans l’un de ses établissements de tutelle. En cas de signatures multiples, au moins un auteur doit remplir ce critère.

Dossier : nous vous proposons de nous transmettre au fil de l’eau et d’ici **le 15 décembre 2024** votre demande de financement à l’adresse [degesci@meshs.fr](mailto:degesci@meshs.fr) et de nous préciser :

* Le titre du texte et le nombre de pages ;
* Le type de production/texte (article scientifique / article de synthèse, revues bibliographiques / chapitre d’ouvrage) ;
* Le nom de la revue ou le titre de l’ouvrage (préciser s’il s’agit d’une revue avec ou sans comité de lecture, et justifiez son choix *- importance dans la discipline, pertinence par rapport au sujet, lectorat ciblé etc. -* préciser l’importance de l’éditeur en cas de chapitre d’ouvrage). L’article publié devra être en accord avec les principes du plan S[[1]](#footnote-1) sur la science ouverte ;
* La discipline et la / les thématique(s) abordée(s) ;
* L nom du prestataire avec lequel vous souhaitez travailler

Merci donc de joindre :

* Le texte à relire, en indiquant s’il est en cours de finalisation au moment de la demande (en cas de sélection, le manuscrit définitif devra être transmis pour relecture au prestataire avant le 15 déc. 2024) ;
* Trois devis, dont celui du prestataire avec lequel vous souhaitez travailler. Il devra être libellé au nom de « MESHS/CNRS, SCTD : 2, rue Jean Zay TSA 41002 - 54519 VANDOEUVRE LES NANCY ».

À noter :

* Les demandes seront réceptionnées et traitées au fil de l’eau, la MESHS communiquera sur la page internet dédiée à ce financement rewriting si l’enveloppe est épuisée avant la date limite de candidature.
* La MESHS aura le souci d’assurer une diversité disciplinaire parmi les textes sélectionnés (i.e. trois financements rewriting maximum par laboratoire par an).
* L'auteur de la contribution s'engage à soumettre l'article à la revue / à l’éditeur visé  et à prévenir la MESHS lors de sa publication.
* Enfin, nous vous saurions gré de mentionner, dans la future publication, le soutien financier dont vous avez bénéficié et d’utiliser si possible la phrase suivante : « This paper/article/book has been supported by the European center for humanities and social sciences (MESHS-Lille, France) ».

1. les articles financés doivent être accessibles au public dès leur publication, sans aucune période d’embargo, par la publication dans des revues en libre accès ou des plateformes de publication en accès ouvert ou le dépôt dans des archives ouvertes.

   Plusieurs outils sont disponibles pour vérifier la conformité des revues ciblées avec ces principes : <https://journalcheckertool.org/>; <https://v2.sherpa.ac.uk/romeo/>. Veuillez-vous assurer de l’accord de l’éditeur avant de candidater.

   En cas de dépôt dans l’archive ouverte HAL, la MESHS doit être déclarée comme laboratoire d’affiliation secondaire (identifiant HAL de la structure « MESHS » : 536397). [↑](#footnote-ref-1)